Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

ORDONNANCE COLLECTIVE POUR LA PROTECTION EN VOYAGE

ORDONNANCE COLLECTIVE INITIER UNE MESURE THÉRAPEUTIQUE : PROTECTION DE LA SANTÉ DES VOYAGEURS.		**CODE DE CLASSIFICATION** OC-ProtectionVoyageCOA112008
RÉF. À UN PROTOCOLE : ☐ **oui** ☒ **non**	**DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le 26 juin 2007	**DATE DE RÉVISION PRÉVUE :** PRN **RÉVISÉE LE :** 16 DÉCEMBRE 2008
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : LES INFIRMIER(ÈRE)S QUI TRAVAILLENT DANS LES SECTEURS SUIVANTS : ▪ GMF DES FRONTIÈRES L'INFIRMIER(ÈRE) DOIT AVOIR REÇU LA FORMATION SUR LE PROTOCOLE D'IMMUNISATION DU QUÉBEC.		
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : • USAGERS INSCRITS GMF PLANIFIANT UN VOYAGE DANS LES DESTINATIONS CIBLÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE.		
Activités réservées de l'infirmière: ▪ ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE; ▪ INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES, SELON UNE ORDONNANCE; ▪ PROCÉDER À LA VACCINATION DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DÉCOULANT DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE.		

Indications:

CLIENTÈLE INSCRITE AU GMF ET PLANIFIANT UN VOYAGE.

Conditions:

LE VOYAGE DOIT AVOIR LIEU DANS LES DESTINATIONS INDIQUÉES À L'APPENDICE 2, POUR TOUTE AUTRE DESTINATION, LA CLIENTÈLE DOIT ÊTRE RÉFÉRÉE À LA CLINIQUE DU VOYAGEUR.

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE.

Intention thérapeutique :

PRÉVENTION

Objectifs visés :

- OFFRIR LES MESURES PRÉVENTIVES NÉCESSAIRES POUR UN SÉJOUR DANS UN ''TOUT-INCLUS'' TYPIQUE DES VOYAGISTES. LES MESURES PRÉVENTIVES VONT DU CONSEIL DE BASE, À LA VACCINATION ET À LA PRISE DE MÉDICATION.
- PRÉVENTION DE LA MALARIA.
- TRAITEMENT DE LA DIARRHÉE DU VOYAGEUR.

Contre-indications générales :

- PRISE DE MÉDICATION (SAUF CONTRACEPTIFS ORAUX)
- GROSSESSE (ARALEN ET ZITHROMAX PEUVENT ÊTRE PRESCRITS CHEZ ♀ ENCEINTE MAIS SE RÉFÉRER AU MÉDECIN)
- ALLERGIES MÉDICAMENTEUSES
- ANTÉCÉDENTS D'ÉPILEPSIE
- PSORIASIS GÉNÉRALISÉ
- RÉTINOPATHIE
- MALADIE HÉPATIQUE
- PORPHYRIE
- DÉFICIENCE G6PD

Contre-indication au Cipro :

- ALLERGIE AUX QUINOLONES (NOROXIN, CIPRO, FLOXIN, LEVAQUIN, AVELOX,…)
- < 18 ANS
- POSSIBILITÉ D'INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES

Contre-indication au Zithromax :

- ALLERGIES AUX MACROLIDES (BIAXIN, KETEK, ZITHROMAX, ÉRYTHROMYCINE)
- POSSIBILITÉ D'INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES

Contre-indication à l'Aralen ou au Plaquenil :

- ALLERGIES À L'ARALEN OU AU PLAQUENIL
- MALADIE HÉPATIQUE
- DÉFICIENCE G6PD
- PSORIASIS
- PORPHYRIE

Limites / Orientation vers le médecin :

- CONTRE-INDICATIONS
- GROSSESSE
- CLIENTÈLE SOUFFRANT DE MALADIE À RISQUE :
    - ALCOOLISME
    - DIABÈTE
    - MALADIE CARDIAQUE
    - CONDITION NÉCESSITANT ANTICOAGULOTHÉRAPIE

Directives :

- VÉRIFIER QUE L'USAGER EST INSCRIT AU GMF, SINON PROCÉDER À SON INSCRIPTION AVEC L'ACCORD DU MÉDECIN TRAITANT. EN L'ABSENCE D'UN MÉDECIN TRAITANT LE RÉFÉRER AU GUICHET UNIQUE DU **CSSS** AU 849-9102 POSTE 1316 POUR LA MISE À JOUR DE SA VACCINATION ET AU SANS RENDEZ-VOUS DU GMF POUR LA PRESCRIPTION DE LA MÉDICATION, OU ENCORE À LA CLINIQUE DU VOYAGEUR.
- L'INFIRMIÈRE VÉRIFIE LE CALENDRIER DE VACCINATION, FAIT LA MISE À JOUR ET SE RÉFÈRE À L'ORDONNANCE COLLECTIVE SUR LA VACCINATION VOYAGE ET AU PIQ.
- L'INFIRMIÈRE S'ASSURE QUE LA DESTINATION DU VOYAGEUR CORRESPOND AUX DESTINATIONS CIBLES DE L'ORDONNANCE.
- L'INFIRMIÈRE OFFRE LA MÉDICATION PROPHYLACTIQUE INDIQUÉE.
- L'INFIRMIÈRE OFFRE LES CONSEILS PRATIQUES (VOIR APPENDICE 1).

Référence aux méthodes de soins :

- ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Ressources :

POUR DE L'INFORMATION SUR DES VACCINS SPÉCIFIQUES À CERTAINES DESTINATIONS IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE CONTACTER UNE DES DEUX RESSOURCES SUIVANTES :

- LA CLINIQUE DU VOYAGEUR : 819-564-5160
- LA CLINIQUE DE VACCINATION CHRISTIANE DUBREUIL : 819-562-9595

Information complémentaire :

- http://www.sante-voyage.com/precautions.html
- http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/pub_f.html
- http://www.cdc.gov/travel/

Références :

SANOFI PASTEUR (2005). MALADIE ET VACCINATION : GUIDE DE RÉFÉRENCE PRATIQUE SUR LES MALADIES
ÉVITABLES PAR LA VACCINATION AU CANADA, SANOFI PASTEUR LIMITÉE, 21 P.

SANOFI PASTEUR (2006). PROTECTION VOYAGE : VOTRE GUIDE DE SANTÉ EN VOYAGE, SANOFI PASTEUR LIMITÉE, 63 P.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX QUÉBEC (2004). GUIDE D'INTERVENTION EN SANTÉ-VOYAGE, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 197 P.

DRE CATHERINE MAARI
DERMATOLOGIE EN ÉTÉ, LES JOURNÉES DE PHARMACOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 1ER ET 2 MAI 2008.

LA SANTÉ DES VOYAGEURS, DRE DOMINIQUE TESSIER, PROGRAMME DE TÉLÉCONFÉRENCES AVEC LES CENTRES DE SANTÉ, FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
14 OCTOBRE 2008.

LA DIARRHÉE DU VOYAGEUR : SA PRÉVENTION ET SON TRAITEMENT; LE PALUDISME : DESTINATIONS-SOLEIL, DRE CHANTAL BEAUDET, COLLOQUE MALADIES INFECTIEUSES, CENTRE DE FORMATION CONTINUE, FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, 3 OCTOBRE 2008.

Formulaires de liaison infirmière-pharmacien :

Phosphate de chloroquine ou Hydroxychloroquine
Ciprofloxacine (Cipro)
Azithromycine (Zithromax

Appendices :

Appendice 1	Information complémentaire – Conseils pratiques
Appendice 2	Liste des pays désignés par l'ordonnance
Appendice 3	Signatures des médecins et noms des pharmacies
Appendice 4	Lettre de la DSI du CSSS de la MRC-de-Coaticook aux pharmacies – Noms des infirmières autorisées à utiliser cette ordonnance collective

MÉDECIN RÉPONDANT
DOCTEURE RICHARD GERMAIN

PROCESSUS D'ÉLABORATION
Rédigée par : Manon Paré, inf. clinicienne Colette Madore, inf. clinicienne Louis Corbeil, inf. clinicien
Personnes consultées : Docteur Richard Germain Docteure Patricia Landry, médecin responsable du GMF M. Comtois et Mme Duval, pharmaciens Carine Fortin, inf. clinicienne CSSS de la MRC-de-Coaticook
Validée par : Jeanne Dion — 13 novembre 2008 Directrice des soins infirmiers — Date

PROCESSUS D'APPROBATION
APPROUVÉE PAR : RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK DR BERNARD FRENETTE — 12 JUIN 2007 PRÉSIDENT DU CMDP — DATE
APPROUVÉE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK 961-07 — 26 JUIN 2007 RÉSOLUTION DU CA — DATE
RÉVISION APPROUVÉE PAR : LE CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK DR BERNARD FRENETTE — 9 DÉCEMBRE 2008 PRÉSIDENT DU CMDP — DATE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK 1075 -08 — 16 DÉCEMBRE 2008 RÉSOLUTION DU CA — DATE

APPENDICE 1 **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE** **Conseils pratiques**

ATTENTION: Si vous êtes enceinte, consultez votre pharmacien.

- **MÉDICATION :**

GRAVOL : En prévention du mal des transports prendre 1 co de 50 mg 30 à 60 min. avant le départ puis 1 co aux 4 à 6 heures au besoin. Si on utilise des co longue action (L/A) 75 mg q 8 à 12 heures.

BONAMINE : En prévention du mal des transports, prendre 25 à 50 mg 1 heure avant le départ.

IMMODIUM : En cas de diarrhée, prendre 2 co STAT puis 1 co après chaque selle liquide (maximum 8 co par jour).
Avertissement : Ne pas prendre ce médicament seul s'il y a du sang ou du pus dans les selles ou en présence de fièvre.

TYLÉNOL : 325 mg ou 500 mg, pour traiter fièvre ou douleurs, prendre 1-2 co aux 4 à 6 heures au besoin. Maximum de 4000 mg par 24 heures.

LOTION AVEENO : Lotion sans antihistaminique à appliquer pour traiter les démangeaisons au besoin.

BÉNADRYL : Contre les réactions allergiques prendre 25 à 50 mg aux 4 à 6 heures au besoin. (Max. 300 mg die)

- **SOLEIL**

Utiliser un filtre solaire à **FPS** 15 à 30 approuvé par l'Association canadienne de dermatologie et portant son logo. L'appliquer 15-20 min. avant les sorties, même par temps nuageux ou avant l'exposition au soleil et ce régulièrement aux 2 heures. Porter des lunettes standard UV 400.
Chez l'enfant < 6 mois → utiliser écran physique seulement.
Ex : Minesol SPF 40 (Roc)
Neutrogena peaux sensibles SPF 30
Avène ligne écrans solaires SPF 50

- **MOUSTIQUES**

Les insectifuges à base de **DEET** sont les seuls recommandés lors de voyages à l'étranger. Notez bien que lors d'utilisation d'écran solaire et d'un insectifuge, appliquer d'abord l'écran solaire, attendre 20 min. et appliquer l'insectifuge, ne pas l'appliquer aux mains et au visage.
Précautions enfants : peut abaisser le seuil de convulsion chez les enfants.

- Moins de 6 mois; ne pas utiliser;
- 6 mois à 2 ans : DEET concentration à 10 %, DIE;
- 2 à 12 ans : DEET concentration à 10 % TID.

La citronnelle est contre-indiquée chez les enfants de moins de 2 ans.

RESSOURCES et SITES INTERNET :

LA CLINIQUE DU VOYAGEUR : 564-5160
LA CLINIQUE DE VACCINATION CHRISTIANE DUBREUIL : 562-9595
http://www.sante-voyage.com/precautions,html
http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/pub_f.html

http://www.cdc.gov./travel/

APPENDICE 2

LISTE DES PAYS DÉSIGNÉS PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE

1) Cuba
2) Mexique
3) République Dominicaine
4) Caraïbes (ex : St-Martin, St-Thomas, Ste-Lucie, Puerto-Rico, Jamaïque…)
5) USA

N.B. : La liste peut être sujette à des modifications (retrait ou ajout) en fonction de la complexité du counselling et les choix de destinations de masse (populaire).